



HAL
open science

Discriminations territoriales : introduction

Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn

► **To cite this version:**

Arnaud Alessandrin, Johanna Dagorn. Discriminations territoriales : introduction. Les Cahiers de la LCD, 2021. hal-03106445

HAL Id: hal-03106445

<https://hal.science/hal-03106445>

Submitted on 11 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

MARC VUILLEMOT pour Ville & Banlieue
ARNAUD ALESSANDRIN et **JOHANNA DAGORN**
pour Les cahiers de la LCD

Marc Vuillemot est un ancien maire de La Seyne-sur-Mer et président de l'Association des maires Ville et Banlieue de France. Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn sont sociologues au LACES (Université de Bordeaux) et codirectrices des Cahiers de la LCD – Lutte Contre les Discriminations.

1. Ville et banlieue : une histoire particulière

En 1983, voici presque 40 ans, peu après la naissance des « politiques de discrimination positive » dont l'État s'est doté (développement social des quartiers, éducation prioritaire, etc.), des maires de communes abritant des quartiers populaires vulnérables mesuraient combien il leur était indispensable de se retrouver pour échanger sur les difficultés de leurs habitant·e·s. Ensemble, ils partageaient les solutions qu'ils imaginaient avec les acteurs de proximité. L'objectif : plaider sans cesse auprès des institutions, à commencer par les gouvernements, la cause des plus de cinq millions de résidents de centaines de territoires métropolitains et ultramarins, victimes, dans les petits et grands ensembles paupérisés d'habitat social et les centres-villes anciens dégradés, de politiques publiques urbaines, économiques, sociales, éducatives et culturelles, qui faisaient peu de cas de l'impact funeste des discriminations de tous ordres, sur fond de misère et de « ghettoïsation » urbaine et sociale, qui s'aggravaient et s'y enkystaient.

Ils ont alors créé l'Association des maires ville & banlieue de France (AMVBF), dite Ville & banlieue, qui regroupe les communes et depuis 2017 les intercommunalités qui se sont vu confier la compétence de la « politique de la ville ». L'association rassemble les volontés quelles que soient les sensibilités politiques des majorités de leurs conseils municipaux – certes tout de même républicaines – et tous souhaitent partager leurs visions et faire bloc pour interpeller la puissance publique afin qu'elle n'ait de cesse de faire évoluer positivement ses choix pour une compensation des fractures économiques, sociales et sociétales afin que les promesses républicaines d'égalité, de fraternité et de solidarité ne soient pas repoussées à un horizon inaccessible pour les plus humbles des habitant·e·s du pays : éducation, formation, insertion professionnelle, prévention, sécurité, tranquillité publique, culture, sport, loisirs, santé, cadre de vie, structuration et rénovation urbaines, mobilités, logement, habitat, énergies, environnement durable, nouvelles technologies, etc.

Ville & Banlieue s'engage dans le dialogue recherché – parfois un peu forcé – avec l'État, exécutif comme parlementaires, pour que des initiatives soient prises et des réponses apportées, afin que les collectivités et intercommunalités disposent des moyens de remplir leur rôle égalitaire et émancipateur pour ce qui relève des compétences qui leur incombent par la décentralisation.

Ces dernières années ont notamment vu l'engagement de l'association dans L'Appel de Grigny en octobre 2017 suivant les États généraux de la politique de la ville, organisés en partenariat avec d'autres associations et une implication forte dans l'élaboration des propositions du fameux rapport *Borloo*, hélas balayé d'un revers de main par un président de la République.

Les territoires eux-mêmes, comme leurs élus, demeurent en effet globalement victimes durables de ces « discriminations institutionnelles d'État » qui paralysent la machine républicaine dont les fondements égalitaires et fraternels sont gravement grippés par des choix politiques, législatifs et budgétaires qui ne cessent d'aggraver les ségrégations dont souffrent leurs résidents dans l'accès aux savoirs, savoir-être et savoir-faire, à l'emploi, à la tranquillité publique et la sécurité, à l'habitat digne, aux énergies propres et accessibles dans un environnement de vie durable, à la santé, à l'éveil aux arts et aux faits culturels, à l'accès au numérique, ou à l'exercice de la citoyenneté.

Parmi les plus symboliques, peut-être, des propositions que Ville & Banlieue, exerçant sa mission de « lanceur constructif d'alertes », a

contribué à faire émerger du rapport *Borloo* : la création d'une Cour de justice d'équité territoriale. Cette dernière, elle aussi jetée à la corbeille aussitôt formulée, demeure aujourd'hui sûrement plus que jamais, avec les fractures qui s'exacerbent exponentiellement sur fond de crise sanitaire, économique, sociale et sociétale, d'une urgence absolue.

2. Ce qu'interroge la discrimination territoriale

2020 est, à l'égard des questions de santé comme de travail, une année révélatrice d'inégalités, d'accentuation des distances et des ruptures sociales, sanitaires, etc. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que le chiffrage de ces inégalités, en matière de santé notamment, soit rendu disponible. En juillet 2020, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) publie une étude réalisée durant la période de confinement sur les liens entre le Covid-19 et les inégalités sociales et de santé. Sans étonnement aucun, ce double évènement (pandémie et confinement) démontre que les éloignements en matière de santé – ou d'accès aux services plus généralement – et les éloignements urbains se conjuguent. Ainsi, les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ont payé un lourd tribut au Covid-19¹, pour des raisons variées : difficulté d'être en télétravail pour des populations employées dans les services à la personne par exemple, promiscuité familiale dans de petits appartements lorsqu'ils ne sont pas vétustes, pauvreté et chômage rendant les accès aux services moins évidents, absence de services publics comme privés de santé dans certains quartiers, problèmes de mobilités, etc. Il ne s'agit pas forcément de discuter des distances purement métriques aux grands centres urbains, mais bel et bien de souligner des inégalités territoriales par ailleurs déjà révélées de nombreuses fois, en ce qui concerne les QPV, dans le domaine de la santé (Meidani et Alessandrin, 2019 ; Rican et Vaillant, 2009). Disons-le autrement : si, en effet, les risques d'être exposé au coronavirus ou de développer une forme grave de la maladie sont inégalement répartis dans la population selon les emplois, les conditions de vie, l'âge, etc., ils le sont aussi en fonction du lieu d'habitation des personnes. Les travailleurs précaires ont ainsi été davantage exposés à l'épidémie, pour des raisons liées aux services, mais aussi aux conditions de travail des ouvriers notamment.

¹ Selon Santé Publique France (2020), en Seine-Saint-Denis, le taux de surmortalité a atteint 134 % durant le pic de la pandémie de Covid-19, c'est-à-dire entre le 1^{er} mars et le 19 avril 2020, contre 99% pour les habitant-e-s de Paris centre.

Parmi les personnes travaillant durant le confinement, seul un tiers des cadres ont été obligés de sortir de chez eux contre les trois quarts des employés et 96 % des ouvriers (DREES, 2020). Cette inégalité face au télétravail s'est souvent cumulée avec le fait de devoir se déplacer en transport en commun, augmentant le risque de contagion, notamment pour les ouvriers qui habitent plus souvent en zone périurbaine que le reste de la population. Ajoutons à cela les comorbidités, dont on sait que certaines sont plus présentes chez les populations habitant les QPV que dans le reste de la population, comme l'obésité, facteurs aggravants bien documentés concernant les risques d'hospitalisation liés au Covid-19 (Simonnet, Chetboun *et al.*, 2020). Comme nous pouvons l'observer, il ne s'agit pas d'un instant dans l'histoire sanitaire des banlieues, mais bel et bien d'une accumulation des inégalités en matière d'instances de prises charge préventives et curatives passées. Tout simplement, de discriminations.

Mais comment passer d'un concept de discrimination individuel et libéral, où un individu seul porte plainte, à une conception de la discrimination qui semble, *a priori*, relever de situations d'inégalités ? C'est le pari qu'ont fait plusieurs mairies qui, en constatant les inégalités sur leurs territoires, ont tenté d'instaurer le concept de discrimination territoriale. Si, au sens strict du droit, la discrimination territoriale renvoie à ce que l'on nomme « l'adresse » de la personne, son lieu d'habitation, c'est peut-être d'ores et déjà d'autre chose dont il s'agit de parler lorsque l'on évoque la notion de discrimination territoriale. Nous savons que les stigmatisations territoriales ont une influence sur l'emploi d'habitants de certains quartiers (Petit *et al.*, 2016 ; Petit, Duget et l'Horty, 2015 ; Parquet et Petit, 2011 ; Gobillon et Selod, 2007) ainsi que sur l'accès aux services, si bien que la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), saisie d'une plainte de la ville de La Courneuve, avait fini par émettre une délibération en ce sens. Surtout, elle recommandait d'inscrire le critère de l'adresse dans le Code du travail et dans une loi de 2008, de façon à pouvoir punir les discriminations. Si le lieu de résidence devient en 2014 un nouveau critère de lutte contre les discriminations, la dimension collective et compensatoire inhérente à la notion de discrimination territoriale ne se ressent pas complètement dans cet intitulé. C'est dire que, face à cette revendication, il reste des éléments en suspens, des tensions qui entre le droit, les politiques locales et les acteurs associatifs, ne permettent pas de saisir unanimement ce que revêtent les discriminations territoriales. Les sciences humaines et

sociales ont cependant tenté d'éclairer le débat à de nombreuses reprises en interrogeant la notion même (Doytcheva, 2016 ; Hancock *et al.* 2016 ; Calves, 2016) ou les politiques publiques ciblant les QPV (Talpin et Charai, 2020 ; Epstein et Kirszbaum, 2019 ; Epstein, 2011), mais des questions demeurent.

Dans le sillage de ces publications, *Les Cahiers de la LCD* ouvrent leurs pages à l'association Ville & Banlieue pour interroger des acteurs et actrices de la lutte contre les discriminations, dans une perspective territoriale (Alessandrin et Dagorn, 2020).

3. Discussions entre élus et chercheurs·ses : présentation du numéro

Dans les pages suivantes, chercheuses, chercheurs, élus et associations partagent leurs réflexions dans le but de faire un bilan de cette notion. À travers six contributions, ce numéro redistribue de grands axes de problématisation que nous pourrions lister de la sorte : les discriminations sont-elles « territorialisables » ? C'est notamment la question que soulève Corinne Luxembourg qui, dans une géographie intersectionnelle, rappelle la dimension multi- scalaire des discriminations qui (se) croisent (sur) un territoire. Dès lors, la discrimination territoriale peut être entendue comme autre chose qu'une inégalité territoriale ?

À travers les témoignages d'élus (les maires de Grigny et de La Courneuve), nous entrevoyons les difficultés à penser conjointement « discriminations » et « inégalités » territoriales sans omettre l'une ou l'autre des notions. Les travaux de Zoé Vaillant, Julia Bardes et Stéphane Rican, du côté d'une sociologie de la santé, soulignent qu'il est possible de travailler simultanément avec les deux notions et d'éclairer, sur un territoire donné, les logiques d'exclusions et de discriminations à l'œuvre. Mais alors, s'il s'agit de territorialiser les discriminations et de ne pas les limiter à des inégalités, la discrimination territoriale est-elle réellement synonyme de discrimination à l'adresse ? À moins que, plus encore, la discrimination territoriale soit une manière de dévoiler d'autres formes de racisme ? Dans toutes les contributions que propose ce numéro, l'ensemble de ces interrogations sont soulevées. Mais il en subsiste une, représentationnelle, qui traverse toutes les autres et qui repose cette question incessamment : la discrimination territoriale est-elle synonyme de stigmatisation territoriale (Zerouala, 2015 ; Avenel, 2009 ; Amorim, 2002) ?

L'enjeu de ces contributions est donc triple. D'une part, proposer une actualité de la notion de discrimination territoriale, dans le cadre – il faut le dire – d'une actualité brûlante, entre confinement de la population et manifestations contre les violences policières. D'autre part, il s'agit de mettre en exergue et croiser les questions susmentionnées : racisme, médias, inégalités, discriminations, adresse, personne ou quartier tout entier... Comment comprendre les phénomènes qui constituent les discriminations territoriales aujourd'hui ? C'est ce que tente de soulever ce numéro riche en réflexions contemporaines et controverses.

Très bonne lecture !

Bibliographie

- Alessandrin A. et Dagorn J. (2020), *Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations*, MSHA.
- Amorim M. (2002), *Images et discours sur la banlieue*, ERES.
- Avenel C. (2009), « La construction du “problème des banlieues” entre ségrégation et stigmatisation », *Journal français de psychiatrie*, vol. 34, n° 3, pp. 36-44.
- Calvès G. (2016), « Chapitre III. La discrimination positive territoriale », in (Calvès G. (éd.)), *La discrimination positive*, PUF, pp. 105-122.
- Doytcheva M. (2016), « Usages et mésusages des catégories territoriales : les risques d'un retournement idéologique des causalités », *Les Cahiers de la LCD*, vol. 1, pp. 58-74.
- Dubost C.-L., Pollak C. et Rey S. (DREES) (2020), « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 – État des lieux et perspectives », *Les Dossiers de la DREES*, n° 62.
- Epstein R. et Kirszbaum T. (2019), « Ces quartiers dont on préfère ne plus parler : les métamorphoses de la politique de la ville (1977-2018) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 30, n° 3, pp. 23-46.
- Epstein R. (2011), « Politiques de la ville : bilan et (absence de) perspectives », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 9, n° 1, pp. 203-211.
- Gobillon L. et Harris S. (DRESS) (juill. 2007), « Les déterminants locaux du chômage en région parisienne », *Économie & prévision*, vol. 180-181, n° 4, pp. 19-38.

- Hancock C., Lelévrier C., Ripoll F. et Weber S. (2016), « Discriminations territoriales : entre interpellation politique et sentiment d'injustice des habitants », *L'Œil d'or*.
- Meidani A. et Alessandrin A. (2019), « Cancer, territoires et discrimination : des zones rurales aux quartiers prioritaires de la ville », *Santé Publique*, vol. 31, n° 5, pp. 693-702.
- Petit Pa. *et al.* (2016), « Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi », *Revue économique*, vol. 67, n° 3, pp. 525-550.
- Petit P., Duguet E. et L'Horty Y. (2015), « Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale sur les serveurs en Île-de-France », *Économie & prévision*, vol. 206-207, n° 1, pp. 55-69.
- Du Parquet L. et Petit P. (2011), « Évaluer la discrimination à l'embauche liée au lieu de résidence : apports et limites de la méthode du *testing* », *Reflets et perspectives de la vie économique*, t. 1, n° 1, pp. 47-54.
- Rican S. et Vaillant Z. (2009), « Territoires et santé : enjeux sanitaires de la territorialisation et enjeux territoriaux des politiques de santé. Commentaire », *Sciences sociales et santé*, vol. 27, n° 1, pp. 33-42.
- Simonnet A., Chetboun M. *et al.* (2020), « High Prevalence of Obesity in Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus- 2 (SARS- CoV- 2) Requiring Invasive Mechanical Ventilation », *Obesity*, vol. 28/7, pp. 1195-1199.
- Talpin J. et Charaï N. (2020), « Quartiers prioritaires de la ville et discriminations : le rôle du chercheur/le regard de l'élue (entretien) », *in* (Alessandrin A. et Dagorn J. (dir.)), *Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations*, MSHA, pp. 29-38.
- Zerouala F. (2015), « Médias en banlieue, de l'autre côté du miroir », *Mouvements*, vol. 83, n° 3, pp. 29-34.

